Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20260624-D2026_44-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine

SÉANCE du jeudi 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 24 juin 2026, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roland Le Droff, Maire.

Étaient présents : M. Roland Le Droff, M. François Gérard, Mme Valérie Tiriau, M. Vincent Lamy, M. Maxime Tual, M. Antoine Durand, Mme Anne Marie Belloir Coudé, Mme Hélène Brielle, Mme Alexandra Hutin, M. Guillaume Migault, Mme Virginie Rabeau, M. Philippe Rostren, M. Fabien Suhard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : Mme Chloé Prioux, qui a donné pouvoir à M. Fabien Suhard.

Était absente : Mme Myriam Jeby.

M. Guillaume Migault est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

D2026-44– RÉHABILITATION DE LA MAISON BOUCAULT – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

VU

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de la commande publique ;
- la délibération D2026-37 du 13 mai 2026 portant attribution des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de la Maison Boucault et de son annexe en 3 logements – 15 rue Jean de Gennes, pour un montant total de 693 479,15 € HT ;
- l'arrêté préfectoral d'attribution de la DETR en date du 22 mai 2025, pour un montant de 120 000 € ;
- le budget primitif 2026 de la commune ;

CONSIDÉRANT

- que la commune de Gennes-sur-Seiche souhaite réhabiliter la Maison Boucault et son annexe, sise 15 rue Jean de Gennes, en trois logements locatifs à caractère social ;
- que le coût total de l'opération (travaux, maîtrise d'œuvre et rachat EPFB) s'élève à 836 779,68 € HT ;
- qu'il convient d'approuver le plan de financement de l'opération et d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs concernés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le plan de financement de l'opération de réhabilitation de la Maison Boucault, tel que présenté ci-après :

1. COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION	Montant HT (€)	% du total
Travaux (14 lots – MAPA, CAO 10/03/2026)	693 479,68 €	82,9 %
Études / Maîtrise d'œuvre (Ancre Architecture + I2C)	42 500,00 €	5,1 %

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20260624-D2026_44-DE

Rachat EPFB Bretagne (1ère annuité)	100 800,00	
TOTAL COÛT OPÉRATION HT	**836 779,68 €**	**100 %**

2. PLAN DE FINANCEMENT	Montant (€ HT)	Taux (%)	Statut
DETR (État – Préfecture 35)	120 000,00 €	14,3 %	Attribuée ✓
Fonds Vert / PCAET (via Vitré Communauté)	136 000,00 €	16,3 %	Sollicitée
Vitré Communauté – PLH (aide production logements sociaux)	69 000,00 €	8,2 %	Attribuée ✓
Département Ille-et-Vilaine (Ambition Commune)	100 000,00 €	12,0 %	Attribuée ✓
Vitré Communauté – aide à la pierre	15 787,00 €	1,9 %	Attribuée ✓
Autofinancement commune (épargne + emprunt Banque des Territoires)	395 992,68 €	47,3 %	Inscrit BP 2026
TOTAL FINANCEMENT HT	**836 779,68 €**	**100 %**	

AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès des financeurs concernés les subventions suivantes :

- Fonds Vert / PCAET, via Vitré Communauté, à hauteur de 136 000 € ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits à l'opération 10009 du budget d'investissement 2026 de la commune ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

M. Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire, R. Le DROFF

MAIRIE de GENNES s/SEICHE 35370